

Prescription décennale

Par Domtom

Bjr,
Un notaire basé en France métropolitaine peut il établir un acte notarié pour un bien se trouvant dans un DOM?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Chaque notaire est compétent sur tout le territoire national sauf en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et sur les îles Wallis-et-Futuna.

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2164>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2164[url]

Quel est le rapport entre la question et le titre du sujet ?